



Les communes engagées dans l'opération Objectif Zéro Pesticide représentent une vitrine très intéressante dans la mise en œuvre de techniques alternatives préventives (paillage, plantes couvre-sol, fleurissement de pieds de murs...).

Elles n'hésitent pas à expérimenter ces techniques et être des pionnières, mais le résultat en vaut la chandelle, en voici la preuve !

Fiche technique Objectif Zéro Pesticide

B. 8

Témoignage de mise en place de techniques alternatives préventives

Implication des habitants pour réduire les pesticides et végétaliser le cimetière à Ouchamps (41) et Villemurlin (45)

Sologne Nature Environnement et les conseils municipaux de ces deux communes ont organisé une demi-journée de plantation dans le cimetière en invitant des habitants à participer. Cette action comprenait deux objectifs :

- Sensibiliser à la réduction des pesticides dans le cimetière
- Mettre concrètement en œuvre une alternative aux pesticides en végétalisant le site

Chaque atelier a réuni un petit groupe d'une dizaine d'habitants. L'action s'est déroulée en plusieurs temps :

En amont :

- Appel aux jardiniers de la commune et de l'association pour obtenir des boutures de sédums
- Invitation des habitants à l'atelier par voie de presse et affichage dans la commune (et/ou bulletin municipal)
- Identifier un groupe ou quelques habitants motivés dans la commune pour faire du bouche à oreille

Sur place :

- Présentation de l'opération « Objectif zéro pesticide » engagée par la municipalité
- Plantation par les habitants de sédums entre certaines tombes (indiquées au préalable par la mairie)
- Semis de fleurs en pieds de murs du cimetière pour réduire la largeur des allées à désherber
- Collation conviviale pour remercier les participants

Communiquer après :

- Balisage des zones concernées par la plantation
- Remise d'affiches à la mairie pour annoncer l'aménagement en cours à l'entrée du cimetière
- Article de presse (si un correspondant local a suivi l'atelier)
- Rédaction d'un article sur cette action pour le bulletin municipal

A noter !

À titre expérimental et une seule fois au cours du 10^{ème} programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, dans le cas de sites pilotes, certains aménagements (paillage, plantes couvre-sol, fleurissement de pied de murs...) sont éligibles aux aides de l'agence pour les seules collectivités ou entreprises engagées dans une démarche sans pesticide. Un plan de gestion détaillé précisant les sites concernés et une estimation des coûts doivent être réalisés, ainsi que le protocole de suivi mis en place pour permettre l'évaluation au bout d'un an. Les dossiers sont étudiés au cas par cas par les délégations de l'agence.

http://www.eau-loire-bretagne.fr/nos_missions/aides_financieres/F10R-fiche-pesticides-coll.pdf



Crédit photo : SNE

Focus sur Boigny sur bionne (45)

Boigny-sur-Bionne fait partie des communes pionnières engagées depuis 2006 dans la démarche Objectif Zéro Pesticide. La suppression des pesticides est l'occasion pour les services techniques de tester différentes alternatives qui font la part belle à la gestion différenciée au bénéfice de la biodiversité...

A chaque quartier, son expérimentation. Pour présenter ces initiatives, un panneau d'information permet de comprendre le choix de la commune afin que le riverain puisse s'approprier telle ou telle expérience chez lui :

- Les abords du parking de la Caillaudière sont par exemple gérés en prairie fauchée 2 fois l'an pour éviter l'installation des ligneux et pour permettre aux achillées, millepertuis, coquelicots et autres carottes sauvages de prospérer au profit des papillons et autres pollinisateurs ;



Crédit photo : Loiret Nature Environnement

- Le bois de la Métairie est préservé et joue le rôle de corridor écologique entre le parc de Charbonnière proche (massif de la forêt d'Orléans) et les abords de la rivière de la Bionne ;
- Sur le clos de Boigny, la commune a choisi de tester la plantation de vivaces en optant pour des fleurs adaptées au climat méditerranéen sur un paillage minéral. L'avantage de cette végétalisation est de limiter l'entretien et surtout l'arrosage dans un contexte de changement climatique de plus en plus évident. Les variétés choisies (potentilles, hélianthèmes, gaillardes, euphorbes...) sont à la fois rustiques, sobres en eau et non gélives. En complément, un paillage minéral est appliqué. Il stocke la chaleur du jour pour la restituer la nuit, il couvre le sol et limite le développement des herbes folles et permet de supprimer l'usage des herbicides ;



- De nombreuses orchidées ont été recensées sur des espaces verts habituellement conduits en pelouse. Pour permettre à ces plantes remarquables de fleurir et de fructifier, les services techniques réalisent une tonte tardive. Cet entretien différé permet d'assurer, après floraison, la dissémination des graines par le vent ;
- L'intégralité des plates-bandes fleuries sont couvertes de broyat issu des tailles de haies et des élagages du village. Les avantages de cette pratique sont multiples : Elle protège la terre des ardeurs du soleil et évite en cas de forte pluie son érosion. Elle freine la pousse des herbes folles et limite la corvée de désherbage. A moyen terme, les matériaux utilisés sont dégradés par les agents décomposeurs (mycéliums, Cloportes, lombrics...) et enrichissent le sol en matières organiques. La présence de cette couverture naturelle et renouvelable permet de diminuer les arrosages, maintient une humidité profitable aux plantes et économise l'eau ;



- Le secteur pilote de la rue du canal a été choisi pour tester un enherbement maîtrisé sur les trottoirs. Capselle, Cardamine ou Véronique voisinent avec une graminée rustique semée, la fétuque ovine. Le passage du promeneur complété par une tonte bisannuelle permet l'entretien du trottoir. Cette gestion préserve la santé des habitants, des agents communaux ainsi que la qualité des eaux de la rivière toute proche.

Fleurissement inter-tombes au cimetière de Mer (41)

La commune de Mer (41) est engagée dans la démarche « Objectif zéro pesticide » depuis 2011. Avec l'appui du CDPNE, les agents ont testé en 2013 la végétalisation d'espaces entre les tombes dans la partie ancienne du cimetière. Un semi d'un mélange de fleurs annuelles Tom Pouce extra court de Nova flore a été testé au printemps 2013 : mise en œuvre rapide, assez bonne levée des graines (un semi d'automne aurait été plus pertinent), entretien quasi nul, fleurissement long jusqu'à la Toussaint, très bon retour des usagers du cimetière suite à l'information par panneaux sur site. La repousse spontanée des fleurs l'année suivante a été plus aléatoire.

En 2015, la commune a poursuivi son expérimentation en implantant en inter-tombes une plante vivace couvre-sol en micromottes, la Pâquerette des murailles (*Erigeron karvinskianus*) : bonne implantation, développement conforme aux attentes, très long fleurissement, plantation pérenne dans le temps.

Deux réussites très appréciées accompagnées d'une communication spécifique qui demandent à être expérimentées comme alternative au désherbage chimique dans d'autres cimetières.



Semi d'un mélange d'annuelles Tom Pouce extra court de Nova-Flore



Plantation de pâquerette des murailles (Erigeron karvinskianus)

Végétalisation des surfaces minérales dans les communes de l'Indre

La grande majorité des communes possède d'importantes surfaces en stabilisés. Les cheminements en sablé, les trottoirs ou les parkings recouverts de concassés calcaires ou de graviers peuvent être particulièrement consommateurs de temps lorsque l'on souhaite les conserver en l'état dans une démarche de réduction d'usage des désherbants chimiques. La solution consiste alors à végétaliser ces surfaces en adoptant l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

Enherbement naturel : cette méthode, adoptée par la commune de Buzançais, consiste à laisser la végétation spontanée se développer pour couvrir peu à peu la surface minérale voulue. Cette végétation est régulièrement tondue ras pour maintenir un effet visuel satisfaisant. N'ont été végétalisées que les zones où le piétinement n'était antérieurement pas suffisant pour stopper le développement naturel de la végétation spontanée : ainsi, la zone de piétinement qui correspond au cheminement qu'empruntent réellement les piétons est laissée telle qu'elle.

Engazonnement : c'est la solution retenue par la commune d'Heugnes lors des travaux de réfection de certains trottoirs du bourg. Ces derniers ont été conçus pour recevoir un gazon spécifique à pousse lente et résistant à la sécheresse qui permet de réduire les travaux d'entretien par tonte. Le substrat se compose en surface d'un mélange terre-pierre, qui stabilise le sol, selon les proportions

suivantes : terre végétale à 40 % et pierres d'un diamètre 20 à 40 millimètres à 60 % ; le tout devant être bien tassé. Le gazon fut semé à l'automne, alors que la terre était encore chaude, afin de faciliter l'enracinement précoce du gazon. A Heugnes, seules les entrées de propriétés riveraines ont été maintenues en stabilisé. Cette solution a permis de gagner en esthétique tout en réduisant de façon drastique les travaux de désherbage.



Commune de Buzancais



Commune de Heugnes

Engazonnement partiel de très larges trottoirs à Villedieu-sur-Indre (36)

L'usage du désherbant chimique a parfois conduit les communes à ne pas trop se poser de questions sur l'utilité d'avoir des trottoirs trop larges pour l'usage qui en est réellement fait. Villedieu-sur-Indre a choisi de réduire les surfaces en stabilisé de ses très nombreux et larges trottoirs qui représentent environ 45 000 m² à entretenir. Un gazon spécial a permis de végétaliser ces surfaces difficiles, sèches et pauvres, soumises au piétinement et parfois au passage des véhicules. Le gazon a été semé en octobre 2015, avec une densité de 30 grammes/m², sans préparation importante du sol et ne nécessite que peu de tontes dans l'année. Cette pratique réduit considérablement les surfaces en stabilisé qu'il faut désherber désormais sans recourir aux produits chimiques. La commune est satisfaite de la mise en place de cette technique alternative, car le gazon s'est bien développé et une seule tonte a été nécessaire en 2016 !

Caractéristiques du gazon utilisé

Le gazon de la firme DLF trifolium utilisé est composé de :

- 15% de Ray-grass anglais
- 35% de fétuque rouge ½ traçante
- 10% de fétuque rouge traçante
- 35% fétuque ovine
- 5% de poa reptans

